



BULLETIN D'INFORMATION N° 18 JUIN 2015

Comme chaque année, je vous propose quelques informations utiles que nous nous devons de vous communiquer, en particulier les chiffres du compte administratif 2014 et du budget prévisionnel 2015.

Vous trouverez également le programme des manifestations qui vous seront proposées en ce deuxième semestre, où j'espère vous retrouver nombreux, même si vous n'appréciez pas vraiment certains organisateurs, ce qui est votre droit, et que je comprends fort bien.

N'oubliez pas : les dimanches 6 et 13 décembre, venez voter pour élire vos conseillers régionaux.

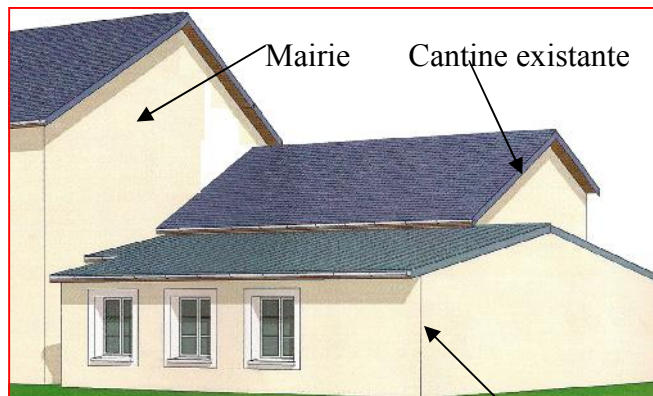
Le Maire

Agrandissement de la mairie

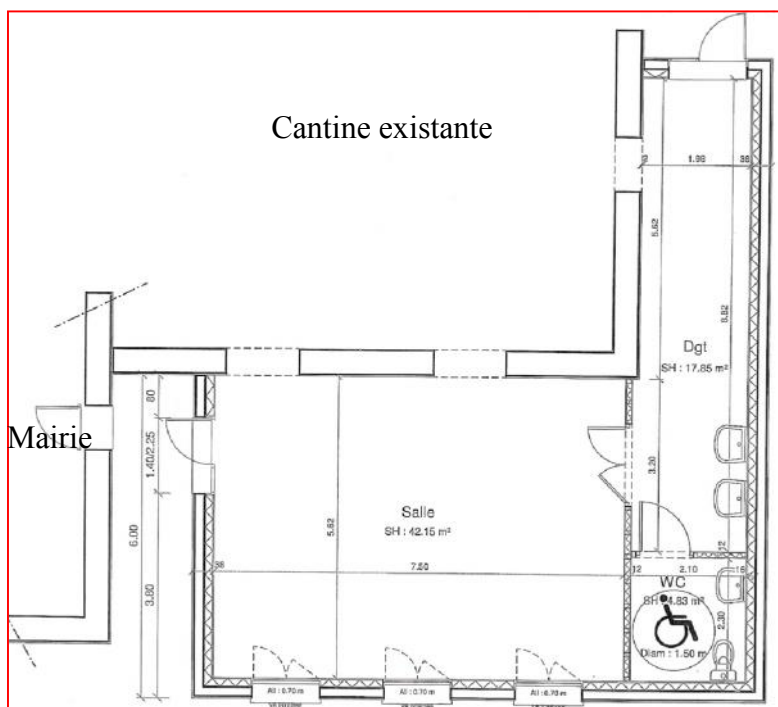
Compte tenu de l'augmentation constante du nombre d'écopiers fréquentant la cantine scolaire, et malgré la mise en place de deux services, il est devenu indispensable d'agrandir le bâtiment en créant une salle de restauration, ce qui libérera de la place pour la cuisine existante, et offrira plus d'espace pour les enfants.

Le permis de construire a été déposé le 8 juin et la consultation des entreprises est lancée.

Les travaux devraient commencer durant l'été et ne se dérouleront que pendant les vacances afin de ne pas perturber le fonctionnement de la cantine.



Création d'une salle de restauration



Terrain de motoball

Nos demandes de subvention auprès du Département et de la Région n'ayant toujours pas été examinées, et la réponse de la Fédération Française de Moto étant négative, le projet de réalisation d'un terrain digne de ce nom est toujours au point mort, ce qui est regrettable, compte tenu des performances de l'équipe de motoball, actuellement invaincue.

Lotissement les Acacias

Les premiers habitants vont prochainement emménager dans un cadre champêtre très agréable.

Si vous souhaitez construire, des terrains de 425 à 1075 m² sont disponibles, au prix de 25,20 € le m². N'hésitez pas à venir vous renseigner en mairie.

Etat de la dette

En 2014, le montant de la dette (emprunts effectués pour réaliser des investissements) s'est élevé à 55 158.32 €.

Si on ne tient pas compte de la maison du centre bourg, dont les loyers compensent l'annuité de 4 251.22 €, la répartition des remboursements était :

- ☞ Traverse du Pont : 25.37%
- ☞ Place du Goberté : 26.36%
- ☞ Mairie : 24.43%
- ☞ Ecole : 23.84%

Assainissement

La station d'épuration de Lussac-les-Châteaux, qui traite les eaux usées de Mazerolles, n'est plus aux normes. Il s'est donc avéré nécessaire d'en réaliser une nouvelle, dont les travaux viennent de débiter.

Les coûts, aussi bien de construction que de fonctionnement, sont supportés, à part égale, par tous les habitants des deux communes raccordés au réseau d'assainissement collectif.

Le budget « assainissement » devant s'équilibrer et à court terme s'harmoniser entre les deux collectivités, nous devons augmenter progressivement les tarifs, qui, pour 2015 sont les suivants :

- ☞ part fixe : 25 €
- ☞ part variable : 1,05 €/m³ d'eau consommé

Circulation

Suite à la création de chicanes sur la route de Bouresse, quelques précisions s'imposent au sujet de la priorité à respecter pour s'y engager.



Ce panneau signifie que **vous avez la priorité**



Ce panneau signifie que **n'avez pas la priorité** et que vous devez laisser passer le véhicule qui vient

Les pouvoirs publics et la centrale nucléaire de Civaux organisent un exercice le 22 septembre 2015 pour tester leur organisation de crise

En quoi cela consiste ?

Il vise à tester le fonctionnement de l'organisation prévue en cas d'urgence radiologique par tous les acteurs concernés : EDF, les différentes autorités (pouvoirs publics, Autorité de Sûreté Nucléaire) et les services d'appui technique (Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire, Mission nationale d'appui à la gestion du risque nucléaire).

L'enjeu sera également de vérifier la capacité de tous les acteurs à communiquer entre eux en situation de crise.

Quel en sera le déroulement ?

La simulation d'accident est basée sur un scénario technique qui ne sera connu des participants que le jour J. Celui-ci amènera la direction de la centrale de Civaux à déclencher son plan d'urgence interne. En fonction de ces événements, la préfète de la Vienne mettra progressivement en place le centre opérationnel départemental (COD), le poste de commandement opérationnel (PCO) mais également le plan particulier d'intervention (PPI).

L'activation par les communes de leur Plan Communal de Sauvegarde

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est un outil utile au maire dans son rôle d'acteur majeur de la gestion d'un événement de sécurité civile. Son élaboration doit donc dépasser l'obligation réglementaire pour développer une véritable culture de sécurité civile dans les communes.

Ainsi, l'organisation mise en place dans le cadre du PCS permet de faire face à des situations très diverses : catastrophe majeure, accident «courant» (transport, incendie, ...), dysfonctionnement des réseaux (transport, énergie, eau, ...), phénomènes climatiques (tempêtes, inondations, ...), problèmes sanitaires (canicule, ...).

L'exercice nucléaire du 22 septembre va concerner les 19 communes situées dans un rayon de 10 kilomètres, souhaitant y participer. Il permettra aux élus de tester leur PCS.

L'objectif du Plan Communal de Sauvegarde est de se préparer préalablement en se formant et en se dotant de modes d'organisation, d'outils techniques pour pouvoir faire face. Le but est de supprimer au mieux les incertitudes, les actions improvisées en ayant un cadre de référence polyvalent pour gérer des problèmes qui ne sont pas habituels.

Quel que soit le cas, les réponses apportées doivent être rapides et adaptées pour éviter d'être débordé par les conséquences matérielles ou médiatiques et ainsi ne pas basculer dans la crise.

Une réunion publique d'information sur cet exercice sera organisée le vendredi 11 septembre à 18 heures au centre d'information du public de la centrale de Civaux.

Plus d'informations ? Contactez le service régional de la communication interministérielle de la Préfecture de la Vienne - 05 49 55 70 41 - www.vienne.gouv.fr

Dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde, la commune de Mazerolles souhaite créer une réserve communale de sécurité civile et recherche des volontaires désireux de venir en aide aux autres.

Si vous souhaitez participer, à titre bénévole, à l'organisation des secours en cas de catastrophe naturelle ou industrielle dans votre commune, vous pouvez demander à faire partie de cette réserve, en vous signalant à la mairie, où toute information complémentaire pourra vous être donnée.

Sous-préfecture

Les horaires d'ouverture de la sous-préfecture de Montmorillon ont changé.

Accueil du public :

Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

Le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 15h30

Fermé le mardi après-midi.

Compte administratif 2014

Investissement recettes 367 324,90 € :

Excédent capitalisé : 325 992,86 €
FCTVA : 17 634,00 €
Dotations, subventions : 23 698,04 €

Investissement dépenses 382 094,65 € :

Remboursement d'emprunts : 38 807,87 €
Voirie communale : 276 400,27 €
Équipements sportifs : 7 658,06 €
Acquisition matériels : 25 419,40 €
Divers : 4 287,00 €
Bâtiments : 1 113,60 €
Eclairage public : 28 408,45 €

Fonctionnement recettes 697 279,20 € :

Autres produits : 38 241,64 €
Impôts et taxes : 452 878,17 €
Dotations et subventions : 206 159,39 €

Fonctionnement dépenses 457 520,85 € :

Charges de personnel : 227 968,31 €
Charges à caractère général : 154 671,55 €
Charges financières : 16 350,45 €
Autres charges : 58 530,54 €

Budget prévisionnel 2015

Investissement recettes 688 000,00 € :

FCTVA : 38 999,39 €
Virement du fonctionnement : 229 061,00 €
Subventions : 236 880,00 €
Excédent capitalisé : 183 059,61 €

Investissement dépenses 688 000,00 € :

Remboursement emprunts : 41 900,39 €
Bâtiments : 150 000,00 €
Réserve foncière : 32 000,00 €
Voirie communale : 170 000,00 €
Acquisition matériel : 10 000,00 €
Déficit reporté : 92 699,61 €
Eclairage public : 23 000,00 €
Environnement : 13 000,00 €
Terrain motoball : 150 000,00 €
Divers : 5 400 €

Fonctionnement recettes 993 000,00 € :

Excédent antérieur : 327 754,32 €
Impôts et taxes : 441 378,00 €
Dotations, subventions : 185 380,00 €
Autres recettes : 38 487,68 €

Fonctionnement dépenses 993 000,00 € :

Charges de personnel : 240 000,00 €
Charges financières : 15 000,00 €
Autres charges : 305 939,00 €
Charges à caractère général : 203 000,00 €
Virement à l'investissement : 229 061,00 €

Taux des taxes

Pour l'année 2015, le conseil municipal n'a pas souhaité augmenter les taux de fiscalité locale, qui sont :

Taxe d'habitation : **12,92 %** Taxe sur le foncier bâti : **10,07 %** Taxe sur le foncier non bâti : **22,58 %**

Pour que vous puissiez comparer, voici les taux moyens dans le département de la Vienne :

Taxe d'habitation : **27,62 %** Taxe sur le foncier bâti : **21,78 %** Taxe sur le foncier non bâti : **41,86 %**